



CHARTRE

de la Section juniors

**En vertu de mon appartenance officielle au FC Amical Saint-Prex,
je m'engage, avec l'aide de mes parents :**

- à participer fidèlement à toutes les activités qui concernent mon équipe;
- à adopter un comportement sportif digne de notre Club envers mes camarades, mes entraîneurs et dirigeants, ainsi qu'envers les adversaires et arbitres rencontrés;
- à suivre l'exemple de l'encadrement et de mes parents pour y parvenir;
- à reconnaître mes devoirs statutaires envers le Club, en particulier:
(Admission Art. 10 et 11 / Démission Art. 12 / Cotisations Art. 14 / Obligations Art. 42)*.

Saint-Prex, le

Le Président

Le junior

Le responsable
section juniors

Les parents

Il est prévu que l'engagement soit renouvelé tous les deux ans.

* Les statuts du FC Amical Saint-Prex peuvent être consultés sur le site: www.fcsaintprex.ch